

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)

8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du mardi 23 Avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le Mardi 23 Avril 2019 à 18h30 minutes, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, régulièrement convoqué par le Président Didier BODA, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances (Boutique Bus, 8 Rue de la Buerie à SOISSONS).

Date de la convocation :

15 Avril 2019

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres en exercice	Membres présents	Qui ont pris part à la délibération
12	11	11

Ont pris part au vote : Mme CORDEVANT, Mme ZANUTTO-LEFEVRE, M. AUBERT, M. BEAUDON, M. BODA, M. ENGRAND, M. GAGE, M. LEFEVRE, M. LEMOINE, M. PAILLETTE, M. TORDEUX.

Modifications sur le réseau des Transports Urbains Soissonnais – Avenant N°3 au marché n°17001 « Exploitation des Transports Urbains ».	Rapport
	N°7

Suite à la demande d'usagers, des modifications doivent être apportées sur le réseau des Transports Urbains Soissonnais à compter du 02 septembre 2019. Il convient de les prendre en compte par voie d'avenant.

Les adaptations qui seront apportées sur le réseau T.U.S sont les suivantes :

- **La ligne 5 :** prolongement de la course de 9h51 jusqu'au point d'arrêt « Maison Rouge » à Vauxbuin. Cet allongement implique une augmentation kilométrique annuelle de + 1 356,35 Km,
- **La ligne 6 :** adaptation des horaires suite aux changements des horaires des écoles de Courmelles et suppression de deux vacations au Parc des Moulins et à la ZAC de l'Archer. Cette suppression n'aura pas d'incidence pour les usagers qui pourront emprunter la ligne n°5 pour se rendre au Parc des Moulins et à la ZAC

de l'Archer. La modification kilométrique de cet aménagement est de - 1 269,57 km / an.

- **Les lignes 5 et 9 :** Ajout de l'arrêt « Saint-Christophe » pour les courses en provenance du quartier de Presles : pas d'incidence kilométrique.

Les kilométrages annuels et les montants annuels (en prix de base 2017) pendant la durée du marché sont les suivants :

Année	Kilométrage de base	Kilométrage après avenants n°1 et n°2	Montant H.T du marché de base	Montant H.T du marché après avenants n°1 et n°2	Variation
2018	580 439,10	581 392,38	2 119 807,68 €	2 122 598,89 €	0,132%
2019	580 439,10	582 527,06	2 119 807,68 €	2 125 921,23 €	0,288%
2020	580 439,10	582 567,16	2 119 807,68 €	2 126 038,64 €	0,294%
2021	580 439,10	582 567,16	2 119 807,68 €	2 126 038,64 €	0,294%
2022	580 439,10	582 567,16	2 119 807,68 €	2 126 038,64 €	0,294%
2023	580 439,10	582 567,16	2 119 807,68 €	2 126 038,64 €	0,294%
2024	580 439,10	582 567,16	2 119 807,68 €	2 126 038,64 €	0,294%
TOTAL	4 063 073,73	4 076 755,24	14 838 653,79 €	14 878 713,34 €	0,270%

Cet avenant n°3 cumulé avec l'avenant n°1 entraîne une augmentation de **0,270 %** de la valeur initiale du marché (+ 0,014 % entre l'avenant n°1 et l'avenant n°3).

La Commission d'Appel d'Offres a donné un avis favorable quant à la passation des avenants n°3 aux marchés n°17001 relatifs à « Exploitation des Transports Urbains ».

Il est demandé au Comité Syndical de donner son accord sur cet avenant n°3 au marché n°17001.

Avis favorable unanime des membres du Bureau Syndical

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Donne son accord aux modifications ci-dessus définies,
- autorise le Président à signer l'avenant n°3 au marché n°17001 d'exploitation des transports urbains,

Vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus de vote : 0

Et ont signé au registre les membres présents

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS
25 AVR. 2019

Affiché, le 25 AVR. 2019
Pour extrait conforme,

